



DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

**Imprimé de
DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE
EN ÉTABLISSEMENT**

Numéro d'enregistrement de votre dossier :
(à compléter par la DASES)

Nom de Naissance :

Prénom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Date de naissance :

Adresse de l'établissement dans lequel vous êtes hébergé(e) :
et date depuis laquelle vous y êtes hébergé :

(1) à titre payant

(1) au titre de l'aide sociale

Adresse parisienne antérieure à votre hébergement dans cet établissement :
Et date d'arrivée à cette adresse :

Je, soussigné(e), **sollicite l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement** auprès des services du Département de Paris.

Je déclare sur l'honneur avoir fourni **des renseignements exacts sur ma situation familiale ainsi que sur l'ensemble de mes revenus et de mon patrimoine (biens mobiliers ou immobiliers).**

Si l'allocation personnalisée d'autonomie m'est accordée, je souhaite qu'elle soit **versée**

(1) à l'établissement dans lequel je suis hébergé(e)

(1) sur mon compte

Fait à Paris, le

Signature **obligatoire** du demandeur
(ou de son représentant légal) *

* Si l'intéressé est placé sous tutelle ou curatelle, le tuteur ou curateur doit obligatoirement joindre le jugement du Juge des Tutelles par lequel la tutelle ou curatelle de l'intéressé lui a été confiée.

Loi n°68.690 du 31 Juillet 1968 (article 22) : Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'Etat ou des collectivités locales un avantage quelconque indû, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une amende de 9 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement.

(1) Cocher la case correspondant à votre choix

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS AU VERSO

DELAIS DE CONSTITUTION DES DOSSIERS

Le demandeur est informé que, s'il dépose son dossier auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, cet établissement dispose d'un **délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande pour constituer le dossier**. Au terme de ce délai, le dossier est transmis en l'état aux services du département de Paris - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé - 94-96, Quai de la Rapée 75570 PARIS CEDEX 12, chargés d'accuser réception du dossier complet.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont **informatisés**. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément aux dispositions de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, au service suivant :

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-Direction de l'Action Sociale
Bureau de la Réglementation
94-96, quai de la Rapée - 75570 PARIS CEDEX 12



PERSONNE REFERENTE POUR LE DOSSIER

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Aide demandée :

déclare que la personne à contacter en cas de besoin est la suivante :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

(permettant de contacter plus rapidement l'interlocuteur)

Lien avec le bénéficiaire :

Fait à PARIS, le

Signature obligatoire du demandeur
(ou de son représentant légal)

Où déposer sa demande ?

1) Vous êtes - dans un établissement parisien

→ dans la section d'arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de votre dernier domicile parisien avant votre admission en établissement.

ou → dans une des trois permanences spécialisées pour les Personnes Sans Résidence Stable, si vous n'aviez pas de résidence stable avant votre admission en établissement parisien.

1 ^{er}	Arrondissement	4, Place du Louvre	☎ 01 44 50 76 04 / 76 05
2 ^{ème}	Arrondissement	11, rue Dussoubs	☎ 01 44 82 76 11
3 ^{ème}	Arrondissement	2, rue Eugène Spuller	☎ 01 53 01 76 34
4 ^{ème}	Arrondissement	2, place Baudoyer	☎ 01 44 54 76 54
5 ^{ème}	Arrondissement	21, Place du Panthéon	☎ 01 56 81 73 80
6 ^{ème}	Arrondissement	78, rue Bonaparte	☎ 01 40 46 75 55
7 ^{ème}	Arrondissement	7, rue Jean Nicot	☎ 01 45 51 71 01
8 ^{ème}	Arrondissement	3, rue de Lisbonne	☎ 01 44 90 76 14 / 76 13
9 ^{ème}	Arrondissement	6, rue Drouot	☎ 01 42 46 72 09
10 ^{ème}	Arrondissement	23, rue Bichat	☎ 01 53 19 26 26
11 ^{ème}	Arrondissement	130, avenue Ledru Rollin	☎ 01 53 36 51 68 / 51 69
12 ^{ème}	Arrondissement	108, avenue Daumesnil	☎ 01 44 68 62 38
13 ^{ème}	Arrondissement	146, bvd de l'Hôpital	☎ 01 44 08 12 71 / 12 72
14 ^{ème}	Arrondissement	14, rue Brezin	☎ 01 53 90 33 08
15 ^{ème}	Arrondissement	3bis, place Adolphe Chérioux	☎ 01 56 56 23 59 / 23 61
16 ^{ème}	Arrondissement	71, avenue Henri Martin	☎ 01 40 72 18 70
17 ^{ème}	Arrondissement	20, rue des Batignolles	☎ 01 44 69 19 59 / 18 12
18 ^{ème}	Arrondissement	115, bis rue Ordener	☎ 01 53 09 10 17 / 10 42
19 ^{ème}	Arrondissement	17, rue Meynadier	☎ 01 40 40 83 03
20 ^{ème}	Arrondissement	62, rue du Surmelin	☎ 01 40 31 36 75
Permanence Chemin Vert (Femmes)		70, rue du Chemin Vert - 11 ^e	☎ 01 55 28 86 10
Permanence Gambetta (Hommes des lettres A à I)		5, rue Stendhal - 20 ^e	☎ 01 44 62 87 40
Permanence Mazas (Hommes des lettres J à Z)		1, place Mazas - 12 ^e	☎ 01 53 46 15 00

2) Vous êtes - dans un établissement situé hors Paris (hors CAS-VP et AP-HP)

→ auprès des services du département de Paris

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Sous-Direction de l'Action sociale - Bureau de la Réglementation

94-96, Quai de la Rapée - 75570 PARIS CEDEX 12

☎ 01 43 47 72 18 / 01 43 47 72 19